

## TALON SOFT XT

|         |                   |                   |                                                         |
|---------|-------------------|-------------------|---------------------------------------------------------|
| Version | Date de révision: | Numéro de la FDS: | Cette version remplace toutes les éditions précédentes. |
| 1.0     | 12.05.2023        | S00053810114      |                                                         |

### RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

#### 1.1 Identificateur de produit

Nom commercial : TALON SOFT XT

Design code : A22678B

Numéro d'enregistrement du produit : BE2020-0037-03-01

#### 1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation de la substance/du mélange : Rodenticide

#### 1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Société : Syngenta Crop Protection nv  
Technologiepark 30  
B-9052 Gent-Zwijnaarde  
Belgique

Téléphone : +32 (0)9/ 210 17 60

Téléfax : +32 (0)9 231 30 13

Adresse e-mail de la personne responsable de FDS : contact@syngenta.be

#### 1.4 Numéro d'appel d'urgence

Numéro d'appel d'urgence : Centre Antipoisons BE: 070 245 245. En cas d'autorisation LU: (+352) 8002 5500.  
Téléphone d'urgence en cas d'accident de distribution ou de transport BE/LU: (+32) (0)3 575 55 55 (24/24h).

### RUBRIQUE 2: Identification des dangers

#### 2.1 Classification de la substance ou du mélange

##### Classification (RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008)

|                                                                                          |                                                                                                                        |
|------------------------------------------------------------------------------------------|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée, Catégorie 2, Sang | H373: Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée. |
|------------------------------------------------------------------------------------------|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|

## TALON SOFT XT

Version 1.0      Date de révision: 12.05.2023      Numéro de la FDS: S00053810114      Cette version remplace toutes les éditions précédentes.

### 2.2 Éléments d'étiquetage

#### Étiquetage (RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008)

Pictogrammes de danger :



Mention d'avertissement : Attention

Mentions de danger : H373 Risque présumé d'effets graves pour les organes (Sang) à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.

Conseils de prudence : P314 Consulter un médecin en cas de malaise.  
P501 Éliminer le contenu/ récipient dans une installation approuvée, conformément à la réglementation locale/ régionale/ nationale/ internationale.

#### Étiquetage supplémentaire

EUH208 Contient 1,2-benzisothiazol-3(2H)-one. Peut produire une réaction allergique.

### 2.3 Autres dangers

Cette substance/ce mélange ne contient aucun ingrédient considéré comme persistant, bio-accumulable et toxique (PBT), ou très persistant et très bio-accumulable (vPvB) à des niveaux de 0,1% ou plus.

Informations écologiques: La substance/Le mélange ne contient pas de composants considérés comme ayant des propriétés perturbatrices du système endocrinien selon l'article 57(f) de REACH ou le règlement délégué de la Commission (UE) 2017/2100 ou le règlement de la Commission (EU) 2018/605 à des niveaux de 0,1 % ou plus.

Informations toxicologiques: La substance/Le mélange ne contient pas de composants considérés comme ayant des propriétés perturbatrices du système endocrinien selon l'article 57(f) de REACH ou le règlement délégué de la Commission (UE) 2017/2100 ou le règlement de la Commission (EU) 2018/605 à des niveaux de 0,1 % ou plus.

## RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

### 3.2 Mélanges

#### Composants

| Nom Chimique        | No.-CAS<br>No.-CE<br>No.-Index<br>Numéro d'enregistrement  | Classification                                                                 | Concentration<br>(% w/w) |
|---------------------|------------------------------------------------------------|--------------------------------------------------------------------------------|--------------------------|
| 2,2'-iminodiéthanol | 111-42-2<br>203-868-0<br>603-071-00-1<br>01-2119488930-28- | Acute Tox. 4; H302<br>Skin Irrit. 2; H315<br>Eye Dam. 1; H318<br>Repr. 2; H361 | >= 0,1 - < 1             |

## TALON SOFT XT

Version 1.0      Date de révision: 12.05.2023      Numéro de la FDS: S00053810114      Cette version remplace toutes les éditions précédentes.

|                              |                                                                     |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                     |                        |
|------------------------------|---------------------------------------------------------------------|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|------------------------|
|                              | xxxx                                                                | STOT RE 2; H373<br>(Sang, Foie, Reins)                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                              |                        |
| 1,2-benzisothiazol-3(2H)-one | 2634-33-5<br>220-120-9<br>613-088-00-6<br>01-2120761540-60-<br>xxxx | Acute Tox. 4; H302<br>Skin Irrit. 2; H315<br>Eye Dam. 1; H318<br>Skin Sens. 1; H317<br>Aquatic Acute 1;<br>H400<br>Aquatic Chronic 2;<br>H411<br><br>Facteur M (Toxicité<br>aiguë pour le milieu<br>aquatique): 1<br><br>Limite de concentra-<br>tion spécifique<br>Skin Sens. 1; H317<br>>= 0.05 %                                                                                                                                                                                                 | >= 0,025 - <<br>0,05   |
| brodifacoum (ISO)            | 56073-10-0<br>259-980-5<br>607-172-00-1                             | Acute Tox. 1; H300<br>Acute Tox. 1; H330<br>Acute Tox. 1; H310<br>Skin Sens. 1B; H317<br>Repr. 1A; H360D<br>STOT RE 1; H372<br>(Sang)<br>Aquatic Acute 1;<br>H400<br>Aquatic Chronic 1;<br>H410<br><br>Facteur M (Toxicité<br>aiguë pour le milieu<br>aquatique): 10<br>Facteur M (Toxicité<br>chronique pour le<br>milieu aquatique): 10<br><br>Limite de concentra-<br>tion spécifique<br>Repr. 1A; H360D<br>>= 0.003 %<br>STOT RE 1; H372<br>>= 0.02 %<br>STOT RE 2; H373<br>>= 0.002 - < 0.02 % | >= 0,0025 - <<br>0,003 |

Pour l'explication des abréviations voir rubrique 16.

## TALON SOFT XT

|         |                   |                   |                                                         |
|---------|-------------------|-------------------|---------------------------------------------------------|
| Version | Date de révision: | Numéro de la FDS: | Cette version remplace toutes les éditions précédentes. |
| 1.0     | 12.05.2023        | S00053810114      |                                                         |

### RUBRIQUE 4: Premiers secours

#### 4.1 Description des premiers secours

- Conseils généraux : Se munir de l'emballage, de l'étiquette ou de la fiche de données de sécurité lorsque vous appelez le numéro d'urgence, un centre anti-poison ou un médecin, ou si vous allez consulter pour un traitement.
- En cas d'inhalation : Amener la victime à l'air libre.  
Respiration artificielle en cas de respiration irrégulière ou d'arrêt respiratoire.  
Coucher la personne concernée et la maintenir au chaud.  
Appeler immédiatement un médecin ou un centre AntiPoison.
- En cas de contact avec la peau : Enlever immédiatement tout vêtement souillé.  
Laver immédiatement et abondamment à l'eau.  
Si l'irritation de la peau persiste, appeler un médecin.  
Laver les vêtements contaminés avant de les remettre.
- En cas de contact avec les yeux : Rincer immédiatement et abondamment à l'eau, y compris sous les paupières, pendant au moins 15 minutes.  
Enlever les lentilles de contact.  
Un examen médical immédiat est requis.
- En cas d'ingestion : Transporter immédiatement la victime à l'hôpital.  
NE PAS faire vomir.

#### 4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

- Symptômes : Les symptômes d'empoisonnement sont typiques des anticoagulants. Dans les cas graves, il peut y avoir des ecchymoses, hématomes des articulations ainsi que du sang dans les selles et l'urine.

#### 4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

- Traitement : Ce produit contient des anticoagulants avec un effet similaire à la warfarine dans la mesure où ils agissent en interférant avec la synthèse de la prothrombine.  
Le temps de prothrombine est la mesure à utiliser pour évaluer cet effet. Notez que cela ne doit pas être prolongée jusqu'à 12-18 heures après l'ingestion.  
L'antidote est la vitamine K1 (Phytomenandione).  
Au départ, l'antidote doit être administré par injection (de 10 à 20 mg ou 0,25 mg/kg chez les enfants) en perfusion intraveineuse lente à un taux n'excédant pas 1 mg/minute. Dans les cas graves, l'utilisation de plasma frais congelé peut être requise.  
Le traitement d'entretien est administré par voie orale (40 mg/jour en doses fractionnées chez les adultes et jusqu'à 20 mg/jour en doses fractionnées chez les enfants).  
Le temps de prothrombine et l'hémoglobine doivent être sur-

## TALON SOFT XT

|         |                   |                   |                                                         |
|---------|-------------------|-------------------|---------------------------------------------------------|
| Version | Date de révision: | Numéro de la FDS: | Cette version remplace toutes les éditions précédentes. |
| 1.0     | 12.05.2023        | S00053810114      |                                                         |

veillés. Les patients doivent rester sous surveillance médicale jusqu'à ce que le temps de prothrombine soit normal pendant 3 jours consécutifs.

Le traitement par voie orale peut devoir être maintenu pendant plusieurs mois (20 mg/jour en doses fractionnées chez les adultes et jusqu'à 20 mg/jour en doses fractionnées chez les enfants). (Pour les animaux, la dose est de 2 à 5 mg/kg.)

### RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

#### 5.1 Moyens d'extinction

- Moyens d'extinction appropriés : Moyen d'extinction - pour les petits feux  
Pulvériser de l'eau ou utiliser de la mousse résistant à l'alcool, de la poudre sèche ou du dioxyde de carbone.  
Moyen d'extinction - pour les grands feux  
Mousse résistant à l'alcool  
ou  
Eau pulvérisée
- Moyens d'extinction inappropriés : Ne pas utiliser un jet d'eau concentré, qui pourrait répandre le feu.

#### 5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

- Dangers spécifiques pendant la lutte contre l'incendie : Le produit contenant des composants organiques combustibles, en cas d'incendie, une fumée dense et noire formée de produits de combustion dangereux va se dégager (voir chapitre 10).  
L'inhalation de produits de décomposition peut entraîner des problèmes de santé.

#### 5.3 Conseils aux pompiers

- Équipements de protection particuliers des pompiers : Porter une combinaison de protection complète et un appareil de protection respiratoire autonome.
- Information supplémentaire : Ne pas laisser pénétrer l'eau d'extinction contaminée dans les égouts ou les cours d'eau.  
Refroidir par pulvérisation d'eau les récipients fermés se trouvant à proximité de la source d'incendie.

### RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

#### 6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

- Précautions individuelles : Voir mesures de protection sous chapitre 7 et 8.  
Éviter la formation de poussière.

#### 6.2 Précautions pour la protection de l'environnement

- Précautions pour la protection de l'environnement : Ne pas déverser dans des eaux de surface ou dans les égouts.  
En cas de pollution de cours d'eau, lacs ou égouts, informer

## TALON SOFT XT

|         |                   |                   |                                                         |
|---------|-------------------|-------------------|---------------------------------------------------------|
| Version | Date de révision: | Numéro de la FDS: | Cette version remplace toutes les éditions précédentes. |
| 1.0     | 12.05.2023        | S00053810114      |                                                         |

les autorités compétentes conformément aux dispositions locales.

### 6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Méthodes de nettoyage : Contenir le déversement, ramasser avec un aspirateur avec protection électrique ou par brossage-humide et transférer dans un conteneur pour une élimination conforme aux réglementations locales (voir section 13). Éviter de créer des nuages de poussière de poudre en utilisant une brosse ou de l'air comprimé. Nettoyer soigneusement la surface contaminée. Nettoyer à l'aide de détergents. Éviter les solvants. Retenir l'eau de lavage contaminée et l'éliminer.

### 6.4 Référence à d'autres rubriques

Pour des considérations sur l'élimination, voir la section 13., Voir mesures de protection sous chapitre 7 et 8.

## RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

### 7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Conseils pour une manipulation sans danger : Pas de mesures spéciales de protection requises pour la lutte contre le feu. Éviter le contact avec la peau et les yeux. Ne pas manger, ne pas boire et ne pas fumer pendant l'utilisation. Pour l'équipement de protection individuel, voir rubrique 8.

### 7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Exigences concernant les aires de stockage et les conteneurs : Pas de conditions spéciales de stockage requises. Garder les récipients bien fermés dans un endroit sec, frais et bien ventilé. Conserver hors de la portée des enfants. Conserver à l'écart des aliments et boissons, y compris ceux pour animaux.

### 7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Utilisation(s) particulière(s) : Pour une utilisation correcte et sûre de ce produit, veuillez vous référer aux conditions d'homologation indiquées sur l'étiquette du produit.

## RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

### 8.1 Paramètres de contrôle

#### Limites d'exposition professionnelle

| Composants | No.-CAS | Type de valeur (Type d'exposition) | Paramètres de contrôle | Base |
|------------|---------|------------------------------------|------------------------|------|
|            |         |                                    |                        |      |

## TALON SOFT XT

Version 1.0      Date de révision: 12.05.2023      Numéro de la FDS: S00053810114      Cette version remplace toutes les éditions précédentes.

|                                                                                                                                                                                                                                                      |            |                              |                                |          |
|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|------------|------------------------------|--------------------------------|----------|
| 2,2'-iminodiéthanol                                                                                                                                                                                                                                  | 111-42-2   | VLE 8 hr (vapeur et aérosol) | 0,2 ppm<br>1 mg/m <sup>3</sup> | BE OEL   |
| Information supplémentaire: La résorption de l'agent, via la peau, les muqueuses ou les yeux, constitue une partie importante de l'exposition totale. Cette résorption peut se faire tant par contact direct que par présence de l'agent dans l'air. |            |                              |                                |          |
| brodifacoum (ISO)                                                                                                                                                                                                                                    | 56073-10-0 | TWA                          | 0,002 mg/m <sup>3</sup>        | Syngenta |

### Dose dérivée sans effet (DNEL) conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006:

| Nom de la substance          | Utilisation finale | Voies d'exposition              | Effets potentiels sur la santé  | Valeur                 |
|------------------------------|--------------------|---------------------------------|---------------------------------|------------------------|
| 2,2'-iminodiéthanol          | Travailleurs       | Dermale                         | Long terme - effets systémiques | 0,13 mg/kg             |
|                              | Travailleurs       | Inhalation                      | Long terme - effets locaux      | 1 mg/m <sup>3</sup>    |
|                              | Consommateurs      | Oral(e)                         | Long terme - effets systémiques | 0,06 mg/kg             |
|                              | Consommateurs      | Inhalation                      | Long terme - effets systémiques | 0,25 mg/m <sup>3</sup> |
| 1,2-benzisothiazol-3(2H)-one | Travailleurs       | Dermale                         | Long terme - effets locaux      | 0,07 mg/kg             |
|                              | Travailleurs       | Inhalation                      | Long terme - effets systémiques | 6,81 mg/m <sup>3</sup> |
|                              | Travailleurs       | Dermale                         | Long terme - effets systémiques | 0,966 mg/kg            |
|                              | Consommateurs      | Inhalation                      | Long terme - effets systémiques | 1,2 mg/m <sup>3</sup>  |
| Consommateurs                | Dermale            | Long terme - effets systémiques | 0,345 mg/kg                     |                        |

### Concentration prédite sans effet (PNEC) conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006:

| Nom de la substance          | Compartiment de l'Environnement      | Valeur        |
|------------------------------|--------------------------------------|---------------|
| 2,2'-iminodiéthanol          | Eau douce                            | 0,02 mg/l     |
|                              | Eau de mer                           | 0,002 mg/l    |
|                              | Utilisation/rejet intermittent(e)    | 0,095 mg/l    |
|                              | Sédiment d'eau douce                 | 0,092 mg/kg   |
|                              | Sédiment marin                       | 0,0092 mg/kg  |
|                              | Sol                                  | 0,00665 mg/kg |
| 1,2-benzisothiazol-3(2H)-one | Eau douce                            | 0,00403 mg/l  |
|                              | Eau de mer                           | 0,000403 mg/l |
|                              | Station de traitement des eaux usées | 1,03 mg/l     |
|                              | Sédiment d'eau douce                 | 0,0499 mg/kg  |
|                              | Sédiment marin                       | 0,00499 mg/kg |
|                              | Sol                                  | 3 mg/kg       |

## 8.2 Contrôles de l'exposition

### Mesures d'ordre technique

LES RECOMMANDATIONS SUIVANTES CONCERNANT LE CONTRÔLE DE L'EXPOSITION/LA PROTECTION INDIVIDUELLE SONT DESTINÉES À LA FABRICATION, LA

## TALON SOFT XT

|         |                   |                   |                                                         |
|---------|-------------------|-------------------|---------------------------------------------------------|
| Version | Date de révision: | Numéro de la FDS: | Cette version remplace toutes les éditions précédentes. |
| 1.0     | 12.05.2023        | S00053810114      |                                                         |

FORMULATION ET L'EMBALLAGE. POUR DES USAGES COMMERCIAUX ET/OU L'USAGE AGRICOLE, CONSULTER L'ÉTIQUETTE DU PRODUIT.

Retenue et/ou séparation sont les mesures de protection technique les plus fiables si l'exposition ne peut être éliminée.

L'importance de ces mesures de protection dépend des risques réels en service.

Maintenir les concentrations dans l'air au-dessous des standards d'exposition professionnelle.

Si nécessaire, demander des recommandations supplémentaires concernant l'hygiène du travail.

### Équipement de protection individuelle

Protection des yeux/du visage : Ne nécessite pas d'équipement de protection spécial.

Protection des mains

Matériel : Caoutchouc nitrile

Délai de rupture : > 480 mn

Épaisseur du gant : 0,5 mm

Remarques : Porter des gants de protection. Le choix d'un gant approprié ne dépend pas seulement de sa matière mais aussi d'autres propriétés et diffère d'un fournisseur à l'autre. Veuillez observer les instructions concernant la perméabilité et le délai de rupture de la matière qui sont fournies par le fournisseur de gants. Prendre également en considération les conditions locales spécifiques dans lesquelles le produit est utilisé, telles que le risque de coupures, d'abrasion et le temps de contact. Le temps de pénétration dépend, entre autres choses de la matière, de l'épaisseur et du type de gants et doit donc être mesuré dans chaque cas. Les gants devraient être jetés et remplacés s'il y a le moindre signe de dégradation ou de perméabilité chimique. Les gants de protection sélectionnés doivent satisfaire aux spécifications de la Directive 2016/425 (UE) et à la norme EN 374 qui en dérive.

Protection de la peau et du corps : Choisir une protection corporelle en relation avec le type, la concentration et les quantités de substances dangereuses, et les spécificités du poste de travail. Enlever et laver les vêtements contaminés avant réutilisation. Porter selon besoins: Tenue de protection étanche à la poussière

Protection respiratoire : Aucun équipement de protection respiratoire individuel n'est normalement nécessaire. Lorsque les travailleurs sont confrontés à des concentrations supérieures aux limites d'exposition, ils doivent porter des masques appropriés et agréés.

Mesures de protection : L'utilisation de mesures techniques devrait toujours avoir priorité sur l'utilisation de protection personnelle d'équipement. Pour la sélection de l'équipement de protection personnelle, demander un conseil professionnel approprié.



## TALON SOFT XT

|         |                   |                   |                                                         |
|---------|-------------------|-------------------|---------------------------------------------------------|
| Version | Date de révision: | Numéro de la FDS: | Cette version remplace toutes les éditions précédentes. |
| 1.0     | 12.05.2023        | S00053810114      |                                                         |

### Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement

Eau :

Ne pas déverser dans des eaux de surface ou dans les égouts.  
En cas de pollution de cours d'eau, lacs ou égouts, informer les autorités compétentes conformément aux dispositions locales.

## RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

### 9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

|                                                                       |   |                                          |
|-----------------------------------------------------------------------|---|------------------------------------------|
| Etat physique                                                         | : | solide                                   |
| Couleur                                                               | : | bleu                                     |
| Odeur                                                                 | : | inodore                                  |
| Seuil olfactif                                                        | : | Donnée non disponible                    |
| Point/intervalle de fusion                                            | : | Donnée non disponible                    |
| Point/intervalle d'ébullition                                         | : | Donnée non disponible                    |
| Inflammabilité                                                        | : | Non classé comme danger d'inflammabilité |
| Limite d'explosivité, supérieure / Limite d'inflammabilité supérieure | : | Donnée non disponible                    |
| Limite d'explosivité, inférieure / Limite d'inflammabilité inférieure | : | Donnée non disponible                    |
| Point d'éclair                                                        | : | Donnée non disponible                    |
| Température d'auto-inflammation                                       | : | Donnée non disponible                    |
| Température de décomposition                                          | : | Donnée non disponible                    |
| pH                                                                    | : | Donnée non disponible                    |
| Viscosité                                                             | : |                                          |
| Viscosité, cinématique                                                | : | Donnée non disponible                    |
| Solubilité(s)                                                         | : |                                          |
| Hydrosolubilité                                                       | : | Donnée non disponible                    |
| Solubilité dans d'autres solvants                                     | : | Donnée non disponible                    |

## TALON SOFT XT

|         |                   |                   |                                                         |
|---------|-------------------|-------------------|---------------------------------------------------------|
| Version | Date de révision: | Numéro de la FDS: | Cette version remplace toutes les éditions précédentes. |
| 1.0     | 12.05.2023        | S00053810114      |                                                         |

Coefficient de partage: n-octanol/eau : Donnée non disponible

Pression de vapeur : Donnée non disponible

Densité : 1 - 1,2 g/cm<sup>3</sup>

Densité de vapeur relative : Donnée non disponible

Caractéristiques de la particule  
Taille des particules : Donnée non disponible

### 9.2 Autres informations

Explosifs : Donnée non disponible

Propriétés comburantes : Donnée non disponible

Taux d'évaporation : Donnée non disponible

---

## RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

### 10.1 Réactivité

Aucune raisonnablement prévisible.

### 10.2 Stabilité chimique

Stable dans des conditions normales.

### 10.3 Possibilité de réactions dangereuses

Réactions dangereuses : Pas de réactions dangereuses connues dans les conditions normales d'utilisation.

### 10.4 Conditions à éviter

Conditions à éviter : Pas de décomposition en utilisation conforme.

### 10.5 Matières incompatibles

Matières à éviter : Aucun(e) à notre connaissance.

### 10.6 Produits de décomposition dangereux

Produits de décomposition dangereux : On ne connaît pas de produits de décomposition dangereux.

---

## RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

### 11.1 Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008

Informations sur les voies d'exposition probables : Ingestion  
Inhalation

## TALON SOFT XT

|         |                   |                   |                                                         |
|---------|-------------------|-------------------|---------------------------------------------------------|
| Version | Date de révision: | Numéro de la FDS: | Cette version remplace toutes les éditions précédentes. |
| 1.0     | 12.05.2023        | S00053810114      |                                                         |

Contact avec la peau  
Contact avec les yeux

### Toxicité aiguë

#### Produit:

Toxicité aiguë par voie orale : DL50 (Rat): > 2.000 mg/kg  
Evaluation: La substance ou le mélange ne présente pas de toxicité orale aiguë

Toxicité aiguë par voie cutanée : DL50 (Rat): > 2.000 mg/kg  
Evaluation: La substance ou le mélange ne présente pas de toxicité aiguë par la peau

#### Composants:

##### **2,2'-iminodiéthanol:**

Toxicité aiguë par voie orale : Evaluation: Le composant/mélange est modérément toxique après une seule ingestion.

##### **1,2-benzisothiazol-3(2H)-one:**

Toxicité aiguë par voie orale : DL50 (Rat, mâle): 670 mg/kg

Toxicité aiguë par voie cutanée : DL50 (Rat, mâle et femelle): > 2.000 mg/kg  
Evaluation: La substance ou le mélange ne présente pas de toxicité aiguë par la peau

##### **brodifacoum (ISO):**

Toxicité aiguë par voie orale : DL50 (Rat, mâle): 0,418 mg/kg

Toxicité aiguë par inhalation : CL50 (Rat, femelle): 0,00305 mg/l  
Durée d'exposition: 4 h  
Atmosphère de test: poussières/brouillard

Toxicité aiguë par voie cutanée : DL50 (Rat, femelle): 3,16 mg/kg

### Corrosion cutanée/irritation cutanée

#### Composants:

##### **2,2'-iminodiéthanol:**

Résultat : Irritant pour la peau.

##### **1,2-benzisothiazol-3(2H)-one:**

Espèce : Lapin  
Résultat : Irritation légère de la peau

##### **brodifacoum (ISO):**

## TALON SOFT XT

|         |                   |                   |                                                         |
|---------|-------------------|-------------------|---------------------------------------------------------|
| Version | Date de révision: | Numéro de la FDS: | Cette version remplace toutes les éditions précédentes. |
| 1.0     | 12.05.2023        | S00053810114      |                                                         |

Espèce : Lapin  
Résultat : Pas d'irritation de la peau

### Lésions oculaires graves/irritation oculaire

#### Composants:

##### **2,2'-iminodiéthanol:**

Résultat : Risque de lésions oculaires graves.

##### **1,2-benzisothiazol-3(2H)-one:**

Espèce : Lapin  
Résultat : Risque de lésions oculaires graves.

##### **brodifacoum (ISO):**

Espèce : Lapin  
Résultat : Pas d'irritation des yeux

### Sensibilisation respiratoire ou cutanée

#### Composants:

##### **1,2-benzisothiazol-3(2H)-one:**

Résultat : Sensibilisation de la peau probable ou prouvée chez l'homme

##### **brodifacoum (ISO):**

Type de Test : Test de Buehler  
Espèce : Cochon d'Inde  
Résultat : Le produit est un sensibilisant de la peau, sous-catégorie 1B.

### Mutagénicité sur les cellules germinales

#### Composants:

##### **1,2-benzisothiazol-3(2H)-one:**

Mutagénicité sur les cellules germinales- Evaluation : L'analyse de la valeur probante ne reconnaît pas la classification en tant que mutagène sur des cellules germinales.

##### **brodifacoum (ISO):**

Mutagénicité sur les cellules germinales- Evaluation : Les tests sur les animaux n'ont montré aucun effet mutagène.

### Cancérogénicité

#### Composants:

##### **brodifacoum (ISO):**

Cancérogénicité - Evaluation : Aucune preuve de carcinogénicité dans des études sur des animaux.

## TALON SOFT XT

|         |                   |                   |                                                         |
|---------|-------------------|-------------------|---------------------------------------------------------|
| Version | Date de révision: | Numéro de la FDS: | Cette version remplace toutes les éditions précédentes. |
| 1.0     | 12.05.2023        | S00053810114      |                                                         |

### Toxicité pour la reproduction

#### Composants:

##### **2,2'-iminodiéthanol:**

Toxicité pour la reproduction : Quelques preuves d'effets nocifs sur la fonction sexuelle et la fertilité ou sur la croissance, lors de l'expérimentation animale.  
- Evaluation

##### **brodifacoum (ISO):**

Toxicité pour la reproduction : Quelques preuves d'effets néfastes sur le développement sur base de tests sur les animaux.  
- Evaluation

### Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée

#### Composants:

##### **2,2'-iminodiéthanol:**

Organes cibles : Sang, Foie, Reins  
Evaluation : La substance ou le mélange est classé comme toxique spécifique pour un organe cible, exposition répétée, catégorie 2.

##### **brodifacoum (ISO):**

Organes cibles : Sang  
Evaluation : La substance ou le mélange est classé comme toxique spécifique pour un organe cible, exposition répétée, catégorie 1.

## 11.2 Informations sur les autres dangers

### Propriétés perturbant le système endocrinien

#### Produit:

Evaluation : La substance/Le mélange ne contient pas de composants considérés comme ayant des propriétés perturbatrices du système endocrinien selon l'article 57(f) de REACH ou le règlement délégué de la Commission (UE) 2017/2100 ou le règlement de la Commission (EU) 2018/605 à des niveaux de 0,1 % ou plus.

### Information supplémentaire

#### Composants:

##### **brodifacoum (ISO):**

Remarques : Une exposition excessive ralentit le temps de coagulation du sang et peut provoquer des saignements, le choc et la mort.

## TALON SOFT XT

|         |                   |                   |                                                         |
|---------|-------------------|-------------------|---------------------------------------------------------|
| Version | Date de révision: | Numéro de la FDS: | Cette version remplace toutes les éditions précédentes. |
| 1.0     | 12.05.2023        | S00053810114      |                                                         |

### RUBRIQUE 12: Informations écologiques

#### 12.1 Toxicité

##### Composants:

##### **1,2-benzisothiazol-3(2H)-one:**

Toxicité pour les poissons : CL50 (Oncorhynchus mykiss (Truite arc-en-ciel)): 2,18 mg/l  
Durée d'exposition: 96 h

Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques : CE50 (Daphnia magna (Grande daphnie )): 2,94 mg/l  
Durée d'exposition: 48 h

Toxicité pour les algues/plantes aquatiques : CE50r (Raphidocelis subcapitata (algue verte d'eau douce)): 0,15 mg/l  
Durée d'exposition: 72 h

EC10 (Raphidocelis subcapitata (algue verte d'eau douce)): 0,04 mg/l  
Point final: Taux de croissance  
Durée d'exposition: 72 h

Facteur M (Toxicité aiguë pour le milieu aquatique) : 1

Toxicité pour les poissons (Toxicité chronique) : NOEC: 0,3 mg/l  
Durée d'exposition: 28 d  
Espèce: Oncorhynchus mykiss (Truite arc-en-ciel)

Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques (Toxicité chronique) : NOEC: 1,7 mg/l  
Durée d'exposition: 21 d  
Espèce: Daphnia (Daphnie)

##### **brodifacoum (ISO):**

Toxicité pour les poissons : CL50 (Oncorhynchus mykiss (Truite arc-en-ciel)): 0,04 mg/l  
Durée d'exposition: 96 h

Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques : CE50 (Daphnia magna (Grande daphnie )): 0,45 mg/l  
Durée d'exposition: 48 h

Toxicité pour les algues/plantes aquatiques : CE50r (Raphidocelis subcapitata (algue verte d'eau douce)): 0,27 mg/l  
Durée d'exposition: 72 h

NOEC (Raphidocelis subcapitata (algue verte d'eau douce)): 0,01 mg/l  
Point final: Taux de croissance  
Durée d'exposition: 72 h

Facteur M (Toxicité aiguë) : 10

## TALON SOFT XT

|         |                   |                   |                                                         |
|---------|-------------------|-------------------|---------------------------------------------------------|
| Version | Date de révision: | Numéro de la FDS: | Cette version remplace toutes les éditions précédentes. |
| 1.0     | 12.05.2023        | S00053810114      |                                                         |

pour le milieu aquatique)

Toxicité pour les microorganismes : CE50 (boue activée): > 100 mg/l  
Durée d'exposition: 30 mn

Facteur M (Toxicité chronique pour le milieu aquatique) : 10

### 12.2 Persistance et dégradabilité

#### Composants:

##### **1,2-benzisothiazol-3(2H)-one:**

Biodégradabilité : Résultat: dégradable rapidement

##### **brodifacoum (ISO):**

Biodégradabilité : Résultat: Pas rapidement biodégradable

Stabilité dans l'eau : Dégradation par périodes de demi-vie: env. 300 j  
Remarques: Persistant dans l'eau.

### 12.3 Potentiel de bioaccumulation

#### Composants:

##### **1,2-benzisothiazol-3(2H)-one:**

Bioaccumulation : Remarques: Une bioaccumulation est peu probable.

##### **brodifacoum (ISO):**

Bioaccumulation : Remarques: bioaccumulable

### 12.4 Mobilité dans le sol

#### Composants:

##### **brodifacoum (ISO):**

Répartition entre les compartiments environnementaux : Remarques: La faible mobilité dans le sol.

Stabilité dans le sol : Temps de dissipation: 157 j  
Pourcentage de dissipation: 50 % (DT50)  
Remarques: Le produit n'est pas persistant.

### 12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB

#### Produit:

Evaluation : Cette substance/ce mélange ne contient aucun ingrédient considéré comme persistant, bio-accumulable et toxique (PBT), ou très persistant et très bio-accumulable (vPvB) à des niveaux de 0,1% ou plus.

## TALON SOFT XT

|         |                   |                   |                                                         |
|---------|-------------------|-------------------|---------------------------------------------------------|
| Version | Date de révision: | Numéro de la FDS: | Cette version remplace toutes les éditions précédentes. |
| 1.0     | 12.05.2023        | S00053810114      |                                                         |

### Composants:

#### **1,2-benzisothiazol-3(2H)-one:**

Evaluation : Cette substance n'est pas considérée comme persistante, bioaccumulable et toxique (PBT).. Cette substance n'est pas considérée comme très persistante et très bioaccumulable (vPvB).

#### **brodifacoum (ISO):**

Evaluation : Substance PBT

### 12.6 Propriétés perturbant le système endocrinien

#### Produit:

Evaluation : La substance/Le mélange ne contient pas de composants considérés comme ayant des propriétés perturbatrices du système endocrinien selon l'article 57(f) de REACH ou le règlement délégué de la Commission (UE) 2017/2100 ou le règlement de la Commission (EU) 2018/605 à des niveaux de 0,1 % ou plus.

### 12.7 Autres effets néfastes

Donnée non disponible

---

## RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

### 13.1 Méthodes de traitement des déchets

- Produit : Ne pas contaminer les étangs, les voies navigables ou les fossés avec des résidus de produits chimiques ou des emballages déjà utilisés.  
Diluer les surplus de traitement environ 10 fois et pulvériser ceux-ci sur la parcelle déjà traitée, suivant les prescriptions d'emploi.  
De façon à éviter tout surplus de traitement après l'application, on s'efforcera de calculer au mieux la quantité de bouillie à préparer, ou la quantité à appliquer, en fonction de la superficie à traiter et du débit par hectare.
- Emballages contaminés : Nettoyer soigneusement à l'eau les emballages vides, soit en utilisant le système de rinçage du pulvérisateur, soit par un rinçage manuel comportant trois agitations énergiques successives. Les eaux de ce rinçage devront être versées dans la cuve de pulvérisation.  
Les emballages ainsi rincés seront rangés et stockés dans un endroit sûr, puis amenés aux points de ramassage prévus à cet effet (AgriRecover).  
Ne pas réutiliser des récipients vides.  
Éliminer comme déchets spéciaux conformément aux réglementations locales et nationales.



## TALON SOFT XT

|         |                   |                   |                                                         |
|---------|-------------------|-------------------|---------------------------------------------------------|
| Version | Date de révision: | Numéro de la FDS: | Cette version remplace toutes les éditions précédentes. |
| 1.0     | 12.05.2023        | S00053810114      |                                                         |

Code des déchets : emballages souillés  
15 01 10, emballages contenant des résidus de substances dangereuses ou contaminés par de tels résidus

### RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

#### 14.1 Numéro ONU ou numéro d'identification

ADN : Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse  
ADR : Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse  
RID : Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse  
IMDG : Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse  
IATA : Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse

#### 14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU

ADN : Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse  
ADR : Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse  
RID : Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse  
IMDG : Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse  
IATA : Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse

#### 14.3 Classe(s) de danger pour le transport

ADN : Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse  
ADR : Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse  
RID : Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse  
IMDG : Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse  
IATA : Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse

#### 14.4 Groupe d'emballage

ADN : Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse  
ADR : Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse  
RID : Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse  
IMDG : Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse  
IATA (Cargo) : Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse  
IATA (Passager) : Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse

#### 14.5 Dangers pour l'environnement

Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse

#### 14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Remarques : Produit non dangereux au sens des réglementations pour le transport.

## TALON SOFT XT

|         |                   |                   |                                                         |
|---------|-------------------|-------------------|---------------------------------------------------------|
| Version | Date de révision: | Numéro de la FDS: | Cette version remplace toutes les éditions précédentes. |
| 1.0     | 12.05.2023        | S00053810114      |                                                         |

### 14.7 Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI

Non applicable pour le produit tel qu'il est fourni.

## RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

### 15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

REACH - Restrictions applicables à la fabrication, à la mise sur le marché et à l'utilisation de certaines substances dangereuses et de certains mélanges et articles dangereux (Annexe XVII) : Les conditions de limitation pour les entrées suivantes doivent être prises en compte:  
Numéro sur la liste 75  
Si vous avez l'intention d'utiliser ce produit comme encre de tatouage, veuillez contacter votre fournisseur.

REACH - Listes des substances extrêmement préoccupantes candidates en vue d'une autorisation (Article 59). : Non applicable

Règlement (CE) N° 1005/2009 relatif à des substances qui appauvrissent la couche d'ozone : Non applicable

Règlement (UE) 2019/1021 concernant les polluants organiques persistants (refonte) : Non applicable

Règlement (CE) N° 649/2012 du Parlement européen et du Conseil concernant les exportations et importations de produits chimiques dangereux : Non applicable

REACH - Liste des substances soumises à autorisation (Annexe XIV) : Non applicable

Seveso III: Directive 2012/18/UE du Parlement européen et du Conseil concernant la maîtrise des dangers liés aux accidents majeurs impliquant des substances dangereuses. : Non applicable

#### Autres réglementations:

Observer la directive 98/24/CE concernant la protection de la santé et de la sécurité des travailleurs contre les risques liés à des agents chimiques sur le lieu de travail.

Prenez note de la directive 92/85/CEE relative à la protection de la maternité ou de réglementations nationales plus strictes, le cas échéant.

Prenez note de la directive 94/33/CE relative à la protection des jeunes au travail ou de réglementations nationales plus strictes, le cas échéant.

## TALON SOFT XT

|         |                   |                   |                                                         |
|---------|-------------------|-------------------|---------------------------------------------------------|
| Version | Date de révision: | Numéro de la FDS: | Cette version remplace toutes les éditions précédentes. |
| 1.0     | 12.05.2023        | S00053810114      |                                                         |

### 15.2 Évaluation de la sécurité chimique

Une Evaluation du Risque Chimique n'est pas exigée pour cette substance lorsqu'elle est utilisée pour les applications spécifiées.

### RUBRIQUE 16: Autres informations

#### Texte complet pour phrase H

|       |   |                                                                                                                  |
|-------|---|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| H300  | : | Mortel en cas d'ingestion.                                                                                       |
| H302  | : | Nocif en cas d'ingestion.                                                                                        |
| H310  | : | Mortel par contact cutané.                                                                                       |
| H315  | : | Provoque une irritation cutanée.                                                                                 |
| H317  | : | Peut provoquer une allergie cutanée.                                                                             |
| H318  | : | Provoque de graves lésions des yeux.                                                                             |
| H330  | : | Mortel par inhalation.                                                                                           |
| H360D | : | Peut nuire au fœtus.                                                                                             |
| H361  | : | Susceptible de nuire à la fertilité ou au fœtus.                                                                 |
| H372  | : | Risque avéré d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.   |
| H373  | : | Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée. |
| H400  | : | Très toxique pour les organismes aquatiques.                                                                     |
| H410  | : | Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.                          |
| H411  | : | Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.                               |

#### Texte complet pour autres abréviations

|                   |   |                                                                       |
|-------------------|---|-----------------------------------------------------------------------|
| Acute Tox.        | : | Toxicité aiguë                                                        |
| Aquatic Acute     | : | Danger à court terme (aigu) pour le milieu aquatique                  |
| Aquatic Chronic   | : | Danger à long terme (chronique) pour le milieu aquatique              |
| Eye Dam.          | : | Lésions oculaires graves                                              |
| Repr.             | : | Toxicité pour la reproduction                                         |
| Skin Irrit.       | : | Irritation cutanée                                                    |
| Skin Sens.        | : | Sensibilisation cutanée                                               |
| STOT RE           | : | Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée |
| BE OEL            | : | Valeurs limites d'exposition professionnelle                          |
| Syngenta          | : | Syngenta Limites d'exposition professionnelle                         |
| BE OEL / VLE 8 hr | : | Valeur limite                                                         |
| Syngenta / TWA    | : | Valeur limite de moyenne d'exposition                                 |

ADN - Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par voies de navigation intérieures; ADR - Accord relatif au transport international des marchandises dangereuses par la route; AIIC - Inventaire australien des produits chimiques industriels; ASTM - Société américaine pour les essais de matériaux; bw - Poids corporel; CLP - Règlement relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage des substances; règlement (CE) n° 1272/2008; CMR - Cancérogène, mutagène ou toxique pour la reproduction; DIN - Norme de l'Institut allemand de normalisation; DSL - Liste nationale des substances (Canada); ECHA - Agence européenne des produits chimiques; EC-Number - Numéro de Communauté européenne; ECx - Concentration associée à x % de réponse; ELx - Taux de charge associée à x % de réponse; EmS - Horaire d'urgence; ENCS - Substances chimiques existantes et substances nouvelles (Japon); ErCx - Concentration associée à une réponse de taux de croissance de x %; GHS - Système général harmonisé; GLP - Bonnes pratiques de laboratoire; IARC - Centre international de re-

## TALON SOFT XT

|         |                   |                   |                                                         |
|---------|-------------------|-------------------|---------------------------------------------------------|
| Version | Date de révision: | Numéro de la FDS: | Cette version remplace toutes les éditions précédentes. |
| 1.0     | 12.05.2023        | S00053810114      |                                                         |

cherche sur le cancer; IATA - Association du transport aérien international; IBC - Code international pour la construction et l'équipement des navires transportant des produits chimiques dangereux en vrac; IC50 - Concentration inhibitrice demi maximale; ICAO - Organisation de l'aviation civile internationale; IECSC - Inventaire des substances chimiques existantes en Chine; IMDG - Marchandises dangereuses pour le transport maritime international; IMO - Organisation maritime internationale; ISHL - Sécurité industrielle et le droit de la santé (Japon); ISO - Organisation internationale de normalisation; KECI - Inventaire des produits chimiques coréens existants; LC50 - Concentration létale pour 50 % d'une population test; LD50 - Dose létale pour 50 % d'une population test (dose létale moyenne); MARPOL - Convention internationale pour la prévention de la pollution par les navires; n.o.s. - Non spécifié; NO(A)EC - Effet de concentration non observé (négatif); NO(A)EL - Effet non observé (nocif); NOELR - Taux de charge sans effet observé; NZIoC - Inventaire des produits chimiques en Nouvelle-Zélande; OECD - Organisation pour la coopération économique et le développement; OPPTS - Bureau de la sécurité chimique et prévention de la pollution; PBT - Persistant, bio-accumulable et toxique; PICCS - Inventaire des produits et substances chimiques aux Philippines; (Q)SAR - Relations structure-activité (quantitative); REACH - Règlement (CE) n° 1907/2006 du Parlement européen et du Conseil concernant l'enregistrement, l'évaluation, l'autorisation et la restriction des produits chimiques; RID - Règlement concernant le transport international des marchandises dangereuses par chemin de fer; SADT - Température de décomposition auto-accélérée; SDS - Fiche de Données de Sécurité; SVHC - substance extrêmement préoccupante; TCSI - Inventaire des substances chimiques à Taiwan; TECL - Répertoire des produits chimiques existants en Thaïlande; TRGS - Règle technique pour les substances dangereuses; TSCA - Loi sur le contrôle des substances toxiques (États-Unis); UN - Les Nations Unies; vPvB - Très persistant et très bioaccumulable

### Information supplémentaire

#### Classification du mélange:

STOT RE 2

H373

#### Procédure de classification:

Méthode de calcul

Les informations contenues dans la présente fiche de sécurité ont été établies sur la base de nos connaissances à la date de publication de ce document. Ces informations ne sont données qu'à titre indicatif en vue de permettre des opérations de manipulation, fabrication, stockage, transport, distribution, mise à disposition, utilisation et élimination dans des conditions satisfaisantes de sécurité, et ne sauraient donc être interprétées comme une garantie ou considérées comme des spécifications de qualité. Ces informations ne concernent en outre que le produit nommé désigné et, sauf indication contraire spécifique, peuvent ne pas être applicables en cas de mélange dudit produit avec d'autres substances ou utilisables pour tout procédé de fabrication.

BE / FR